Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 035-200070688-20251216-2025_329-DE

**DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE**
**ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE**

**COUESNON MARCHES DE BRETAGNE**
**Parc d'Activités Coglais St Eustache**
**ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH**
☎ 02.99.97.71.80

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Nombre de délégués :
En exercice : 39
Votants : 34
Présents : 31
Absents représentés : 3

Date de la convocation : 9 décembre 2025
Date d'affichage : 9 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à la Salle polyvalente « rue des Marronniers » 35133 SAINT GERMAIN EN COGLES, sous la présidence de Monsieur Christian Hubert.

**Etaient présents - Mesdames et Messieurs les membres titulaires :**
M. Hubert, M. Houdus, M. Janvier, M. Boulmer, M. Gaigne, Mme Meignan, M. De Gouvions Saint Cyr, M. Hervé, M. Helbert, Mme Elshout, Mme Montembault, M. Eon,
M. Pierre Sourdin, M. Vallée, Mme Cellier-Chenoir, Mme Balusson, M. Retoré, Mme Perrin, M. Jean Frédéric Sourdin, Mme Chataignier, M. Dubreil-Jardin, Mme Prunier, Mme Lohier, M. Besnard, Mme Malle, M. Monthorin, Mme Boulière, M. De Moncuit, Mme Machard, M. Avril, M. Rapinel,

**Était présent en tant que suppléant sans voix délibérative :** M. Jobert,

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** M, Prioul représenté par Mme Meignan, Mme Blaise représentée par M. Avril, M. Hamard représenté par Mme Boulière

**Absents :** Mme Launay, Mme Jouaux, M. Rault, Mme Gobé, M. Germain,

Monsieur Daniel HELBERT est désigné secrétaire de séance.

**AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR**

## 2025_329_020_4.2 : Création d'un poste non permanent d'un agent d'entretien à l'ALSH Les P'tits gallos

Monsieur le Vice-Président, en charge des ressources humaines, informe les membres du Conseil Communautaire du besoin de créer un poste non permanent, sur une durée d'un an, d'agent d'entretien pour l'ALSH multisites les P'tits Gallos afin d'assurer l'entretien de tous les sites sur les vacances scolaires.

En effet, il était fait appel à l'Association OCITO afin de pourvoir à ce besoin pendant les vacances scolaires ou à des agents en contrat saisonnier avec des difficultés de recrutement.

Ce contrat d'un an permettrait de conserver le même agent sur une période plus longue.

**En conséquence Monsieur Olivier GAIGNE, Vice-président en charge des ressources humaines propose :**

- **D'autoriser la création d'un emploi non permanent d'Adjoint Technique Territorial (fonction d'agent d'entretien) à temps non complet, soit 12.39/35ème annualisé, pour une durée d'1 an à compter du 1er janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2026 ;**

- **D'autoriser Monsieur le Président à signer un contrat de recrutement en référence aux dispositions de l'article L. 332-23-1° du code général de la fonction publique**

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 035-200070688-20251216-2025_329-DE

- De fixer la rémunération de cet agent recruté au titre d'un accroissement temporaire d'activité comme suit :

    - La rémunération de l'agent pourra être calculée en référence à un emploi de catégorie C – sur l'échelon 1 du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux - complété d'un régime indemnitaire dans la limite de celui mis en place par délibération à Couesnon Marches de Bretagne.

Vu l'exposé de Monsieur Olivier GAIGNE, Vice-président en charge des ressources humaines,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur Olivier GAIGNE, Vice-président en charge des ressources humaines, telle que présentée ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
CHRISTIAN HUBERT